

interview Danièle Karniewicz, présidente de la Cnav*
La Tribune - article du 17/08/06

Trois ans après l'adoption de la loi Fillon sur les retraites, les comptes de la branche vieillesse de la Sécu se dégradent plus vite que prévu. Comment l'expliquez-vous ?

- Nous savions dès 2003 que la réforme ne réglerait pas entièrement le problème du financement des retraites. Mais le succès des départs anticipés pour carrières longues et le coût de cette mesure ont été sous-estimés par les promoteurs de la loi. Nous anticipons désormais un déficit de la branche vieillesse de l'ordre de 3 milliards d'euros en 2007, après les 2,2 milliards attendus cette année. Au-delà du phénomène des retraites anticipées, nous constatons de nouveaux comportements. Par le passé, les salariés n'étaient pas à trois mois près pour liquider leur retraite, tandis qu'aujourd'hui ils arrêtent leur activité le jour de leur 60 ans, et même avant s'ils le peuvent. Or, dans les calculs de la Cnav, si les liquidations interviennent un mois plus tôt que prévu en moyenne, l'impact sur les comptes de la branche s'élève à 350 millions d'euros par an.

D'où vient ce changement ?

- Il existe un vrai mal-être des seniors dans l'entreprise. On ne leur propose pas de formation, leurs postes ne sont pas valorisés. De plus, les salariés sont inquiets pour l'avenir. Ainsi, chaque année supplémentaire travaillée accroît le nombre des " meilleures années " prises en compte pour le calcul des pensions. Malgré les dispositifs qui les encouragent à travailler plus longtemps, comme la surcote, les assurés estiment qu'ils n'ont pas forcément intérêt à reporter le moment de leur départ. Ils ont aussi le sentiment que les conditions de liquidation peuvent se dégrader, que de mauvaises surprises nous attendent, notamment lors du rendez-vous de 2008, inscrit dans la loi Fillon. Cette étape risque, selon les assurés, d'être l'occasion de donner un tour de vis supplémentaire. Les salariés préfèrent donc partir avant que les paramètres de calcul des pensions ne se durcissent. En 2005, 6,5 % des assurés ont arrêté leur activité en subissant une décote, c'est-à-dire sans avoir les conditions nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Et depuis la création du dispositif de rachat des années d'études ou des années incomplètes, en 2004, 7.000 personnes ont fait cette démarche. 20 % d'entre eux ont même racheté 12 trimestres, soit le maximum autorisé.

Que proposez-vous pour rassurer les Français sur leurs futures retraites ?

- Il faut avoir le courage de leur dire : cotisez plus, travaillez un peu plus longtemps, mais en contrepartie il faut arrêter de baisser le niveau des retraites. Ce n'est plus supportable de baisser davantage les pensions des salariés du privé. Ce choix vaut beaucoup mieux que le discours ambiant sur la nécessité d'une épargne retraite, individuelle, prélude à la retraite par capitalisation. Il s'agit d'une des priorités de l'élection présidentielle de 2007.

À la rentrée vont débiter les négociations entre partenaires sociaux sur les retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco. Quels en sont les enjeux ?

- En 2008, l'Agirc sera déficitaire et l'Arrco suivra quelques années plus tard. Si rien n'est fait, ce sont de réels problèmes de financement qui attendent les complémentaires. Le risque de cette négociation, entamée bien en amont puisque l'actuel accord Agirc-Arrco court jusqu'à la fin 2007, serait donc de voir le Medef souhaiter prendre des mesures de rigueur, comme par exemple revoir les avantages familiaux à la baisse.

Propos recueillis par Véronique Chocron

AFP, 11/01/2007 20:01

Retraites: Villepin plaide pour un allongement de la durée de cotisation

Le défi du financement des retraites, mis en lumière dans le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) remis jeudi au Premier ministre, ne pourra être relevé sans une politique **plus** énergique en faveur de l'emploi des seniors, soulignent syndicats et experts.

Le Premier ministre Dominique de Villepin estime que les assurés devront "**travailler plus longtemps**" pour assurer la "pérennité des retraites" et plaide pour un examen "au cas par cas" des régimes spéciaux, prôné jeudi par le Conseil d'orientation des retraites (COR).

Le COR a présenté jeudi au chef du gouvernement son rapport sur "les questions et orientations pour 2008", année durant laquelle le futur gouvernement devra décider de nouvelles réformes, après celle de 2003, notamment sur la durée de cotisation et les régimes spéciaux.

Son rapport souligne la situation financière "**plus** dégradée que prévu" de la branche retraite de la Sécurité sociale, dont le déficit devrait atteindre 3,5 milliards d'euros en 2007, contre 2,4 milliards en 2006, en raison notamment du vieillissement de la population et d'un chômage élevé.

Dans un entretien publié vendredi dans Les Echos, M. de Villepin estime qu'il faudra à l'avenir "**travailler plus longtemps**", et rejoindre en cela "l'ensemble des grands pays européens", pour "garantir la pérennité des retraites".

Ce constat est partagé par la présidente de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) Danièle Karniewicz (CGC), qui juge inéluctable un "effort supplémentaire des Français". Certains "pays en Europe partent en retraite beaucoup **plus** tard que 60 ans", souligne-t-elle.

Le Premier ministre, qui veut aussi améliorer la "lisibilité" du système de retraites, pour que "chacun sache précisément combien il va toucher", plaide aussi pour un examen "au cas par cas" des régimes spéciaux en 2008, suggéré par le COR. "Certains métiers qui étaient pénibles autrefois ne le sont **plus**", justifie le Premier ministre, "d'autres le sont devenus et ne sont pas assez compensés".

Taux d'emploi des 55-64 ans en Europe en 2005
© AFP/Infographie -

Taux d'emploi des 55-64 ans en Europe en 2005
© AFP/Infographie -

Outre une réforme "au cas par cas" des régimes spéciaux de retraites, le Conseil d'orientation des retraites juge "stratégique" une amélioration du taux d'emploi des seniors, qui reste "un des **plus** faibles parmi les pays européens" avec 37,8% des 55-64 ans contre 42,5% pour l'ensemble de l'Union européenne.

Mais il se dit opposé à la hausse de CSG prônée par le PS et estime que, dans le cadre de la clause de revoyure sur la réforme des retraites en 2008, "les paramètres des régimes devront être réévalués".

Dans son rapport, le COR juge pour sa part "stratégique" une amélioration du taux d'emploi des seniors, qui reste "un des **plus** faibles parmi les pays européens" avec 37,8% des 55-64 ans contre 42,5% pour l'ensemble de l'Union européenne.

De fait, M. de Villepin a demandé à son ministre délégué au Travail Gérard Larcher de "proposer des indicateurs permanents de la situation des seniors dans l'entreprise".

Mais ces "indicateurs", déjà promis par le gouvernement en 2005, ne suffisent pas aux syndicats, qui plaident pour une politique **plus** volontariste et "cohérente" pour l'emploi des **plus** de 50 ans.

"Nous avons un vrai problème structurel concernant l'emploi des seniors", a commenté la présidente (CFDT) de l'Unedic, Annie Thomas, dénonçant au passage "le double langage du patronat, qui négocie un accord (en faveur de l'emploi des seniors) d'un côté, mais agit différemment dans les entreprises".

Selon elle, le nombre de seniors dispensés de recherche d'emploi (DRE) parce qu'ils ont atteint 55 ans ou 57 ans et demi, "ne cesse d'augmenter", atteignant 415.000 personnes, non comptabilisés dans la catégorie 1 qui sert de baromètre officiel du chômage.

Opposé à une nouvelle hausse des cotisations retraite, la CGT demande que la "réelle priorité" soit donnée "à l'emploi".

Pour FO, qui rappelle son "attachement au droit à la retraite à 60 ans", le "problème de l'équilibre des régimes de retraite relève d'un meilleur partage des richesses produites".

Les principaux syndicats contestent les préconisations du Conseil d'orientation des retraites

Les principaux syndicats -à l'exception de la CFDT- contestaient jeudi les préconisations du Conseil d'orientation des retraites (COR) qui suggère dans son rapport de réformer les régimes spéciaux et d'allonger la durée de cotisation. Le MEDEF (patronat) disait, lui, "partager" la position du Conseil.

La CFDT estime dans un communiqué que le rapport du COR "présente globalement un diagnostic pertinent de la situation" et qu'en "terme de préconisations, il ouvre des perspectives qui méritent débat". Sur les régimes spéciaux notamment, la deuxième confédération syndicale de France considère "que leur adaptation doit se faire au cas par cas, en privilégiant le dialogue social".

La CGT rappelle pour sa part que les régimes spéciaux concernent "moins de 5% des retraités". Selon elle, il ne faut pas faire croire que leur réforme "est susceptible de résoudre les problèmes de financement des autres régimes".

La première confédération syndicale de France récuse par ailleurs "toute idée d'allongement de la durée de cotisation dans le contexte actuel, alors que cinq millions de personnes n'ont pas accès à un véritable emploi". Elle "s'oppose à la suggestion de supprimer les repères de 60 ans et 65 ans, ainsi que les droits qui les accompagnent".

Estimant que l'emploi des seniors, "souci légitime", sert de prétexte, la CGT juge que "l'expérience, depuis 1993, montre que la pression exercée sur le niveau des retraites ou l'allongement de la durée de cotisation, n'a nullement permis de relever le taux d'activité des travailleurs de plus de 55 ans", mais "a provoqué une baisse du niveau des pensions perçues, et accru les inégalités".

Sur les régimes spéciaux, la CGT FO, de son côté, considère "que privilégier l'augmentation de la durée de cotisation (...) s'oppose à la situation actuelle de l'emploi qui ne permet pas de maintenir les salariés les plus âgés dans leur emploi".

"Le problème de l'équilibre des régimes de retraite relève d'un meilleur partage des richesses produites", estime FO en rappelant que "les mécanismes de solidarité (...) font partie intégrante de l'objectif social de nos systèmes de retraite".

La FSU, quant à elle, rappelle s'être "opposée à l'allongement de la durée d'activité en 2003", et "s'oppose au nouvel allongement prévu par la loi Fillon à partir de 2008". La fédération "rappelle sa demande d'abrogation de celle-ci".

Dans cette logique, la FSU "s'inquiète des pistes suggérées dans le rapport comme l'augmentation de la décote ou le décalage des bornes de 60 ans (âge de la retraite) et 65 ans (âge auquel la décote s'annule)". Elle "craint que ces annonces ne renforcent la crise de confiance des salariés dans leurs régimes de retraite".

Plus nuancé, la CFTC, "tient à préciser que toute nouvelle augmentation de la durée d'assurance, si elle devait intervenir, devra au préalable être précédée d'un engagement ferme des entreprises à négocier sur le déroulement de la seconde partie de carrière de leurs salariés".

Pour la CFTC, sur les financements, "d'autres pistes devront être (...) examinées, entre autres l'élargissement de l'assiette des cotisations (...) aux stock options et à l'épargne salariale".

Du côté du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), le son de cloche est différent. La principale organisation patronale "partage la position du COR". Elle estime que "l'effort doit impérativement reposer sur l'ensemble des régimes de retraite, sans exception".

Le MEDEF pense qu'il faut "réexaminer l'ensemble des paramètres des régimes de retraite (âge de départ à la retraite, rendement des régimes, décote, minima de pension) pour s'adapter à l'allongement de la durée de la vie".

"L'effort de maîtrise des dépenses de retraite ne peut reposer sur les seuls actifs. Il doit être partagé avec les retraités qui bénéficient des gains d'espérance de vie", conclut le patronat. AP

Le Conseil d'orientation des retraites propose des évolutions pour les régimes spéciaux

L'organisme consultatif évalue le besoin de financement du système de retraites en 2050 entre 30 et 80 milliards d'euros. Dans un rapport sur "les questions et orientations pour 2008", qui sera remis jeudi au Premier ministre, le COR propose par ailleurs "l'allongement des durées d'activité et des durées d'assurance requises" pour la plupart des régimes spéciaux de retraites.

Pour le Conseil d'orientation des retraites (COR), le rendez-vous de 2008 prévu par la loi Fillion sur les retraites doit être placé sous le double signe de l'amélioration de l'emploi des seniors et de la réforme des régimes spéciaux. Malgré la réforme de 2003, qui a notamment rapproché les régimes des fonctionnaires du régime général des salariés du privé, la situation financière de la branche retraite de la Sécurité sociale est "plus dégradée que prévue", avec un déficit qui pourrait atteindre 3,5 milliards d'euros en 2007, contre 2,4 milliards d'euros en 2006, estime le COR dans un rapport qui sera remis jeudi à Dominique de Villepin.

Les besoins de financement du système de retraites en 2050 serait compris "entre un peu moins de 2 points de PIB et près de 5 points de PIB, soit entre 30 et 80 milliards d'euros", a calculé le COR. Afin d'assurer la pérennité du système de retraites, le Conseil juge "stratégique" l'amélioration de l'emploi des salariés âgés, dont le taux reste "un des plus faibles parmi les pays européens", avec 37,8% des 55-64 ans en emploi en France contre 42,5% en moyenne dans l'Union européenne.

Malgré le plan d'action pour l'emploi des seniors initié en mars 2006 par le gouvernement et les partenaires sociaux, les employeurs restent "réticents à recruter des salariés âgés, déplore le COR. Or, une "évolution de la masse salariale moins favorable qu'il n'était anticipé" explique en partie la dégradation financière de la branche retraite de la Sécu. Les autres causes du déficit accru de cette branche sont le vieillissement de la population et le succès des départs à la retraite anticipés pour les salariés ayant commencé à travailler jeune, comme le permet la réforme des retraites de 2003.

Le COR estime par ailleurs "difficile d'imaginer que la nouvelle étape de hausse de la durée d'assurance prévue en 2008 ne s'accompagne pas de questions sur l'évolution des régimes spéciaux". Ces régimes n'ont pas été concernés par la réforme de 2003, le gouvernement ayant le souvenir des grandes grèves de 1995 pour le maintien du régime de retraites des cheminots. Le COR propose plusieurs pistes de réformes en vue d'assurer l'équilibre financier des régimes spéciaux "à l'horizon 2020", comme "l'allongement des durées d'activité et des durées d'assurance requises, afin de tenir compte des gains d'espérance de vie", leur adossement au régime général de la Sécurité sociale ou encore l'harmonisation des pensions.

latribune.fr

Dans son rapport remis au premier ministre jeudi 11 janvier, le conseil d'orientation des retraites (COR) estime que de nouvelles ressources seront nécessaires pour assurer l'avenir financier du système de retraites. *"Les comptes sont plus dégradés que prévu"*, constate le COR.

Le vieillissement de la population, l'évolution du marché de l'emploi et le succès des départs anticipés permis par la réforme Fillon de 2003 pour les salariés ayant commencé à travailler jeune nécessitent de remettre à plat les modes de financement.

Aux termes de la loi du 21 août 2003, le gouvernement devra élaborer, sur la base des travaux du COR, un rapport avant le 1^{er} janvier 2008 sur l'évolution de la situation et étudier le financement du régime de retraite.

Sans remettre en cause le bien-fondé de la réforme, soutenue notamment par le patronat, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, le président du COR, Raphaël Hadas-Lebel, estime que *"le besoin de financement nouveau à l'horizon de 2020, avec un taux de chômage à 4,5 % dès 2015, serait de 0,7 point du PIB"*. A condition, précise le COR, que ce taux de chômage bas ait été atteint et que le taux d'emploi des seniors se soit amélioré.

PAS D'AVAIL DE LA CGT

Ce dernier point, constate le COR, est une nécessité absolue et exige de *"la cohérence dans les décisions"*. *"Nous n'avons pas été très contents, explique M.Hadas-Lebel, de certaines décisions prises par le Parlement, à la demande sans doute du patronat, sur des mesures touchant à l'emploi des seniors."* Pour éclairer le gouvernement et les discussions qui devront avoir lieu en 2007, le COR propose plusieurs chantiers : les régimes spéciaux (SNCF, EDF-GDF, RATP, etc.), qui avaient été laissés de côté en 2003, l'égalité entre les hommes et les femmes, le traitement des carrières *"accidentées"* et des polypensionnés (ceux qui ont travaillé sous des régimes différents), etc.

La CGT, qui partage le constat du COR, n'a pas *"donné son aval"* aux conclusions de ce rapport. Pour ce syndicat, la question des régimes spéciaux, qui *"concerne moins de 5 % des retraités"*, ou celle de l'emploi des seniors, sont des prétextes. Les solutions passent par *"une réelle priorité à l'emploi et la réforme de la cotisation employeur"*.

La CFDT, qui avait soutenu la réforme, insiste sur une *"politique plus cohérente de la part des employeurs concernant l'emploi des seniors"*.

ois après mois, le nombre de "seniors" au chômage "dispensés de recherche d'emploi" ne cesse d'augmenter, contredisant les discours volontaristes du gouvernement et des partenaires sociaux, qui répètent qu'il convient d'accroître l'emploi des seniors en France.

Selon l'Unedic, à la fin du mois de novembre 2006, 415 593 personnes bénéficiaient d'une telle dispense – les allocataires de l'assurance-chômage âgés de plus de 57 ans et demi ou de plus de 55 ans s'ils ont cotisé les 160 trimestres nécessaires pour prétendre à l'assurance-vieillesse à taux plein, les titulaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) de plus de 55 ans et les bénéficiaires de l'allocation équivalent retraite. Leur nombre croît de plusieurs milliers chaque mois. En un an, il a augmenté de 2%.

"POLITIQUE TRÈS VIRTUELLE"

Cette situation, qui devait être étudiée lors de la réunion du bureau de l'Unedic, jeudi 11 janvier, agace les responsables du régime d'assurance-chômage. Celui-ci doit indemniser ces personnes qui, par ailleurs, ne sont pas comptabilisées comme demandeurs d'emploi par l'ANPE.

Selon la présidente de l'Unedic et secrétaire nationale de la CFDT, Annie Thomas, le nombre de ces dispensés, auquel il conviendrait d'ajouter quelque 100 000 personnes qui ne reçoivent aucune indemnisation, démontre *"que la politique de maintien dans l'emploi des seniors reste très virtuelle"*.

De fait, le plan d'action du gouvernement de juin 2006 comme l'accord interprofessionnel entre syndicats et patronat de mars 2006 qui l'a inspiré ne semblent avoir eu, encore, que peu de conséquences sur les pratiques. *"Les chefs d'entreprise ont un double langage et se séparent en premier lieu des seniors. Les salariés, bien souvent, s'en accommodent et, parfois, les syndicats utilisent [ce dispositif] pour régler des situations difficiles, lors de plans sociaux par exemple"*, explique Mme Thomas.

L'augmentation du nombre de plus de 55 ans encouragés à rester chez eux plutôt qu'à rechercher un emploi, invités à partir en préretraite ou à devenir allocataire des Assedic, n'incite pas les partenaires sociaux gestionnaires de l'assurance-chômage à proposer des solutions drastiques.

"C'est un dossier qui demande beaucoup de doigté, concède Mme Thomas, il n'est pas question de dire que ces dispositifs de dispense doivent disparaître." Une autre mesure pourrait encore aggraver la situation de l'emploi des seniors, s'inquiètent les syndicats : la suppression, le 1er janvier 2008, de la contribution Delalande – créée en 1987, celle-ci consiste en une cotisation versée par les employeurs licenciant un salarié de plus de 50 ans. La suppression de ce dispositif, jugé par le gouvernement et le patronat comme *"un frein à l'emploi des seniors"*, *"peut augmenter le recours au dispositif de dispense de recherche d'emploi"*, estime Mme Thomas.

Cette dispense a des conséquences financières pour l'Unedic, mais aussi sur le système des retraites, dont l'avenir financier va nécessiter de nouvelles réformes, selon les conclusions du rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR).

Rémi Barroux

La Cgt ne donne pas son aval aux conclusions du rapport du COR

Si l'horizon à très long terme est fonction de beaucoup de variables, celui à 2020 qui doit faire l'objet du rendez-vous de 2008, dépend avant tout de la situation de l'emploi et des recettes des régimes de retraite. C'est sur ces questions que devraient essentiellement porter les réflexions et les propositions pour assurer la pérennité de notre système de retraite. Ce sont ces priorités que la Cgt aurait souhaité voir réaffirmées dans le rapport du COR.

La Cgt partage nombre de constats du rapport du COR. Comme cela était prévisible, malgré les sacrifices imposés aux salariés, notamment sur le niveau des retraites, pas plus la réforme de 2003 que celle de 1993 n'ont résolu le problème de financement des régimes.

Par contre, les représentants de la Cgt, malgré un certain nombre d'améliorations de rédaction obtenues, se sont opposés aux principales suggestions du rapport visant à durcir un peu plus les conditions d'obtention de la retraite. La cgt récuse toute idée d'allongement de la durée de cotisation dans le contexte actuel alors que 5 millions de personnes n'ont pas accès à un véritable emploi. Elle s'oppose à la suggestion de supprimer « les repères de 60 ans et 65 ans » ainsi que les droits qui les accompagnent. Elle s'oppose aussi à toute augmentation de la décote.

L'emploi des seniors qui est une priorité légitime sert ici de prétexte.

L'expérience depuis 1993 montre que la pression exercée sur le niveau des retraites ou l'allongement de la durée de cotisation, n'a nullement permis de relever le taux d'activité des travailleurs de plus de 55 ans. Par contre, il a provoqué une baisse du niveau des pensions perçues et accru les inégalités. Continuer dans ce sens serait fragiliser gravement le système de retraite.

Il ne faut pas non plus faire croire que la réforme des régimes spéciaux qui concerne moins de 5 % des retraités est susceptible de résoudre les problèmes de financement des autres régimes. L'égalité de tous vis-à-vis de la retraite est un objectif incontestable. Mais cela ne signifie pas que l'harmonisation des régimes doive se faire par alignement sur les moins favorables. C'est notamment le cas en matière de départ anticipé pour travaux pénibles, astreignants et dangereux.

Il faut donc rouvrir le dossier des retraites en donnant une réelle priorité à l'emploi, à la réforme de la cotisation employeur et en sécurisant notre système par répartition.

Si l'horizon à très long terme est fonction de beaucoup de variables, celui à 2020 qui doit faire l'objet du rendez-vous de 2008, dépend avant tout de la situation de l'emploi et des recettes des régimes de retraite. C'est sur ces questions que devraient essentiellement porter les réflexions et les propositions pour assurer la pérennité de notre système de retraite.

Ce sont ces priorités que la Cgt aurait souhaité voir réaffirmées dans le rapport du COR.